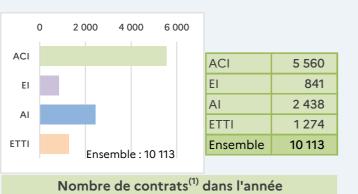
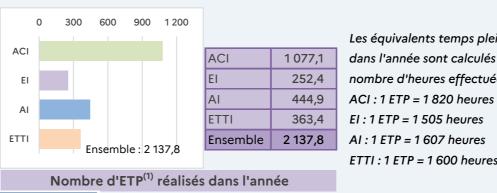


L'insertion par l'activité économique (IAE) en Seine-Maritime - Année 2022



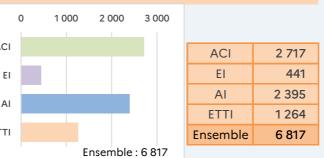


Les équivalents temps plein (ETP) réalisés dans l'année sont calculés à partir du nombre d'heures effectuées dans l'année.

EI: 1 ETP = 1505 heures AI: 1 ETP = 1 607 heures ETTI: 1 ETP = 1 600 heures

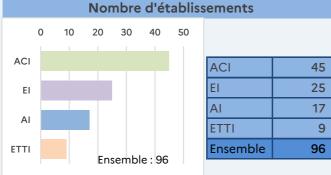
AE

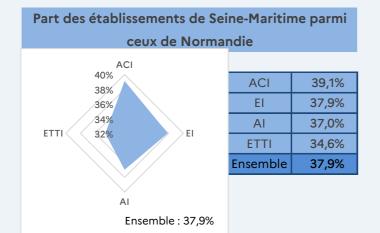
Nombre de salariés⁽¹⁾ en insertion dans l'année 1000 2000 3000

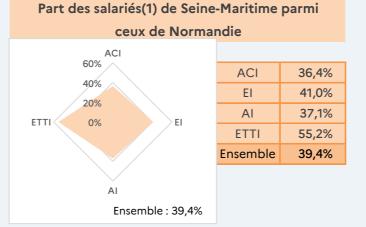


L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. structures de l'IAE sont pilotées localement par les DDETS et les DDETS-PP avec le concours des conseils départementaux.

Elles bénéficient toutes d'une aide financière grâce conventionnement avec l'Etat et le cas échéant avec le conseil départemental.







Part des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de cat. ABC* de Seine-Maritime parmi ceux de Normandie

41,6%

*cat. ABC : tenus de réaliser des actes positifs de recherche d'emploi

ateliers et chantiers d'insertion (ACI) sont créés par porteuse structure (association, collectivité locale, établissement public,...). Les salariés en insertion sont mis en situation de travail d'utilité activités sociale, répondant à des besoins collectifs non satisfaits. Ils bénéficient d'une rémunération horaire au moins égale au Smic.

Une entreprise d'insertion (EI) est une entreprise opérant dans le secteur marchand, mais dont la finalité est avant tout sociale. Les salariés en insertion produisent des biens et des services destinés à être commercialisés sur un marché. tout en bénéficiant d'actions d'accompagnement socioprofessionnel (réentraînement aux rythmes de formation. accompagnement social...).

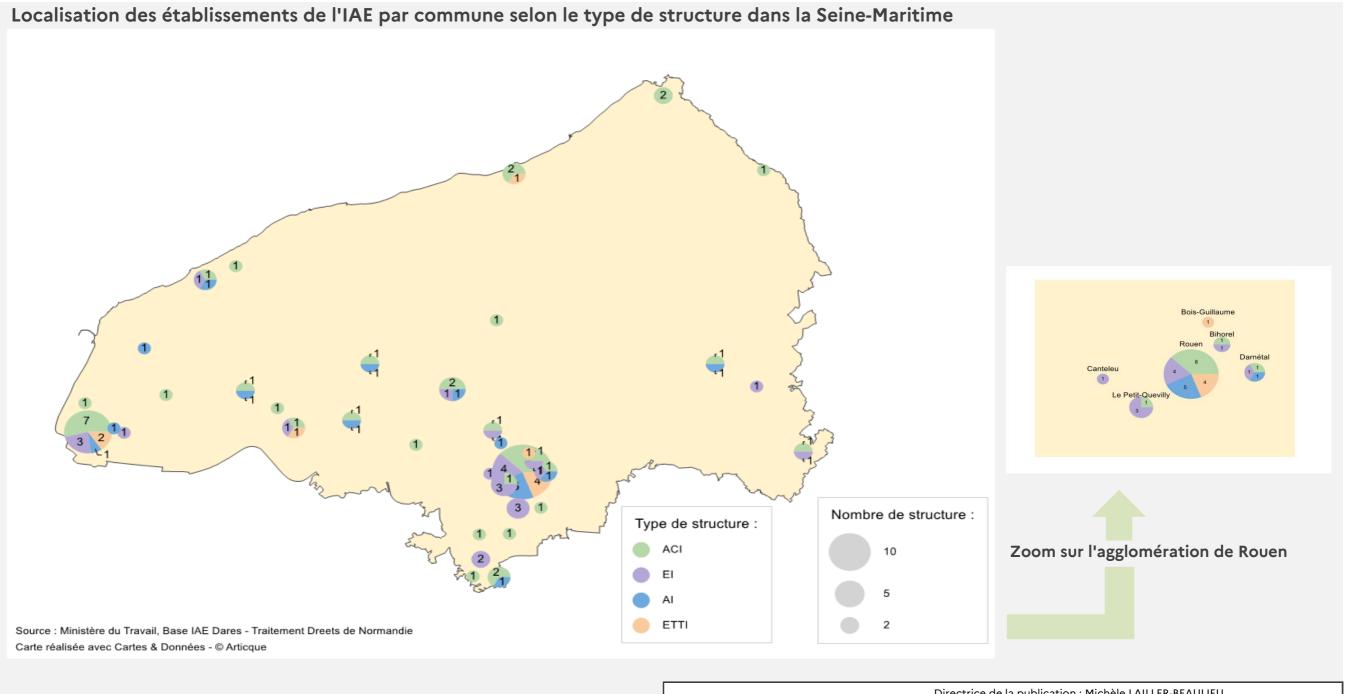
Une association intermédiaire (AI) est une association à but non lucratif, régie par la loi de 1901. Les salariés en insertion sont mis à disposition auprès de particuliers, d'associations, de collectivités locales d'entreprises pour la réalisation de travaux occasionnels.

Une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) est une entreprise d'intérim dont l'activité entièrement l'insertion centrée sur professionnelle des personnes en difficulté. Les salariés en insertion effectuent des d'intérim missions auprès d'entreprises clientes.

Sources: Ministère du Travail, Bases IAE Dares. Traitement Dreets de Normandie.

Pôle emploi / Dares, Statistiques mensuelles du marché du travail (STMT). Données brutes.

⁽¹⁾ Les données relatives aux salariés (contrats, salariés, etp) sont comptabilisés au lieu de résidence du salarié.



Directrice de la publication : Michèle LAILLER-BEAULIEU

Rédaction : SESE DREETS de Normandie

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie Tél : 02 32 76 16 20 - 14 Avenue Aristide Briand 76108 ROUEN CEDEX 1

https://normandie.dreets.gouv.fr/



Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares - Traitement Dreets de Normandie